



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
en charge de la prévention

DIRECTION DE LA SANTÉ

La directrice

Affaire suivie par :
Institut de formation des professions de santé
Mathilde Frébault (IFPS) et secrétariat DS

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 0 1 2 3 3 9 / MSP / DSP

Papeete, le 09 OCT, 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Information de l'institut de formation des professions de santé Mathilde Frébault (IFPS) relative à l'adaptation des modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant(e) pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

oooooooooooooooooooooooooooooooo

L'IFPS ouvre ses inscriptions pour une admission en formation aide-soignante, session 2020. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la Direction de la santé : <https://www.service-public.pf/dsp/ifps> à partir de mercredi 14 octobre 2020.

En application de l'arrêté n°1530/CM du 05 octobre 2020 portant adaptation des modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant(e) pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, les admissions en formation aide-soignante seront effectuées pour la rentrée 2021, uniquement sur la base de l'examen des dossiers des candidats déposés complets à l'occasion de leur inscription. Le nombre de places ouvertes est de 25 places dont 1 report de formation de 2019.

Seuls les candidats titulaires des diplômes suivants sont autorisés à déposer un dossier :

- BEP carrières sanitaires et sociales ;
- BEP agricole, option service aux personnes ;
- Baccalauréat sciences et technologies de la santé et du social ;
- Baccalauréat professionnel accompagnement, soins et services à la personne



Pour le Ministre et par délégation

Docteur Laurence BONNAC-THERON